

Programme Argent contre Travail Post Catastrophe (ACT PC)

Termes de référence de l'Agence d'Exécution pour la mise en œuvre d'un micro-projet argent contre travail post catastrophe réparties en trois (03) lots :

I- Contexte

Le Programme argent contre travail post catastrophe a comme objectif la création d'emplois à court terme dans les zones sinistrées..

L'encadrement de l'exécution des micro-projets sont confiés par le FID aux Agences d'Exécution (AGENCE D'ENCADREMENT). Les AGEX sont des Associations ou ONG recrutées par le FID conformément à la méthode de passation de marchés applicable au sein du FID.

Les ménages bénéficiaires sont sélectionnés par un Comité de Protection Sociale constitué au niveau de la communauté bénéficiaire. Les ménages bénéficiaires sont également constitués de ménages n'ayant pas de force de travail en sein (par exemple : ménages constituées de personnes âgées, handicapées, ...), qui ne peuvent pas participer aux travaux mais qui recevront des transferts monétaires au vu de leur situation de pauvreté et de vulnérabilité.

Composé de 4 membres, le Comité de Protection Sociale est formé par des représentants du fokontany, par des leaders locaux comme les notables, des autorités traditionnelles et morales, des enseignants, des responsables de santé, des quartiers mobiles, etc. Le Comité de Protection Sociale est élu par la communauté suivant un processus transparent.

Les présents Termes de référence décrivent les objectifs et les activités attendus de l'Agence d'Exécution.

II- Objectif

L'objectif de l'activité ACT PC est de pourvoir des revenus temporaires additionnels aux ménages victimes et vulnérables bénéficiaires par la création de 3000 hommes-jours d'emplois temporaires dans les fokontany, communes ci-dessous pour un délai de 20 jours.

Une activité ACT PC présente les caractéristiques suivantes :

- Localité d'intervention : au niveau du fokontany
- Durée des travaux : minimum 20 jours
- Nombre moyen de ménages par chantier ACT PC : 150 (dont inaptés <20%) répartis en des groupes de 20 personnes afin de respecter les mesures de distanciation sociale
- Taux journalier : 5.000 Ar/jour de travail
- Encadrement des ménages bénéficiaires : par AGEX-ACT PC
- Paiement des ménages bénéficiaires et des membres du CPS : par Agence payeur

Des mesures d'accompagnement seront fournies aux bénéficiaires sous forme de formation/sensibilisation sur des thématiques liées à l'amélioration du bien-être des familles et de la protection de l'environnement.

III- Mission de l'AGEX

La mission de l'agence d'exécution (AGEX-ACT PC) est décrite comme suit.

- (i) Mise en place et/ou formation des Comités de Protection Sociale sur leurs rôles dans la mise en œuvre des activités ACT PC ;
- (ii) Appui aux CPS au ciblage des bénéficiaires et/ou établissement des listes définitives des bénéficiaires du programme ACT PC ;
- (iii) Préparation et organisation des activités ACT PC ;
- (iv) Encadrement des travailleurs et supervision des travaux ;
- (v) Mise en œuvre des clauses environnementales et sociales relatives aux ACT PC stipulées dans la fiche environnementale et conformément au MDPE,
- (vi) Relevé des coordonnées GPS des micro projets.

IV- Localité de prestation (à remplir par DIR lors de la passation de marchés)

L'AGEX-ACT PC assurera sa mission dans les sites ou fokontany suivants:

Lot	Intitulé micro-projet	Fokontany	Commune	District	Homme – jour à créer	Délai en jours
Lot 1	Dégagement des éboulements à Ambodifaliambo FKT AMBAHATRAZO	Ambodifaliambo	Ambahatrazo	Manakara	3000	20
	Dégagement des éboulements et enlèvement des troncs d'arbres aux PK 128+200, PK 128+300, PK 128+600	Ambahatrazo	Ambahatrazo	Manakara	3000	20
Lot 2	Entretien de voie de desserte et enlèvement des éboulements de Manapatrana à Amboanjobe Gare	Amboanjobe	Manapatrana	Ikongo	3000	20
	Entretien de voie de desserte et enlèvement des éboulements de Manapatrana à Ionilahy	Manapatrana	Manapatrana	Ikongo	3000	20
Lot 3	Entretien de voie de desserte et enlèvement des éboulements de Madiorano à Andranovato	Mariorano	Tolongoina	Ikongo	3000	20
	Entretien de voie de desserte et enlèvement des éboulements de Tolongoina à Madiorano	Tsimbahambo	Tolongoina	Ikongo	3000	20

Une ACT PC comprend 150 bénéficiaires, y compris les inaptes moins de 20%.

V- Activités de la prestation

Les principales activités confiées à l'AGEX, dans le cadre de la mission sont présentées ci-dessous :

1) Info-sensibilisation et mise en place du CPS

a) Visite de courtoisie et info-sensibilisation des autorités locales :

- Informer sur les activités, leurs objectifs, les modalités de mise en œuvre, les critères de sélection des bénéficiaires et le paiement des transferts.
- Une bonne communication devrait être faite auprès des autorités communales que le programme ne peut pas cibler toute la population des Fokontany.

b) Information & sensibilisation de la communauté :

- Organiser avec le chef du Fokontany une assemblée générale de la communauté. Cibler le maximum d'habitants du Fokontany.

- Les points à discuter durant la réunion communautaire sont : informations sur le programme ACT PC, ciblage des bénéficiaires, rôles et responsabilités des intervenants et du Comité de Protection Sociale (CPS) ; information sur la gouvernance citoyenne particulièrement le système de plaintes, durée, montant rémunérations, paiement, ...

c) Mise en place du CPS et formation du CPS

- Chaque fokontany aura son CPS qui sera constitué au maximum de **4** membres dont le chef du fokontany (membre d'office), les chefs de secteur/quartier ou AC ou autres notables, Les membres seront élus pendant l'AG (PV et fiche de présence à l'appui).
- Les membres du CPS ne devraient pas être bénéficiaires du programme.
- Le comité de protection sociale assurera les rôles et responsabilités ci-dessous : (i) assister aux formations données par l'AGEX-ACT PC ; (ii) réaliser la préinscription des ménages ; (iii) assurer la sélection des ménages et le classement des ménages ; (iv) faciliter la vérification des ménages par l'AGEX-ACT PC ; (v) organiser et faciliter la validation communautaire des listes des bénéficiaires en présence de l'AGEX-ACT PC ; (vi) assister aux paiements des bénéficiaires ; (vii) contribuer à la préparation des travaux ACT PC ; (viii) contribuer au suivi de la réalisation des travaux ACT PC ; (ix) enregistrer les plaintes (fiches de plaintes fournies par l'AGEX) et collaborer avec l'AGEX-ACT PC et le FID pour coordonner tout ce qui est en lien avec le processus de plaintes pendant le ciblage, les paiements des bénéficiaires et les travaux ACT PC.
- Les membres du CPS recevront des indemnités journalières de **5 000 Ar/j** pour les tâches qui leur sont confiées. Le paiement de ces indemnités sera assuré par une AGENCE PAYEUR suivant les présences effectives de chaque membre (fiche de présence) et conformément au tableau ci-après :

(à titre indicatif)

DESCRIPTION	NOMBRE DE JOUR	OBSERVATIONS	CALENDRIER DE PAIEMENT
Formation sur ACT PC et ciblage ou enregistrement	1		Au 1 ^{er} paiement des bénéficiaires
Ciblage (préinscription et sélection)	4		Au 1 ^{er} paiement des bénéficiaires
Suivi de la réalisation des travaux ACT PC	5 (maximum)	A tour de rôle	En deux temps : au 1 ^{er} paiement et au deuxième paiement des bénéficiaires
TOTAL	10	MAXIMUM	

2) Appui au CPS pour le ciblage des ménages bénéficiaires

La sélection des bénéficiaires devrait se faire avec les critères de ciblage du paragraphe suivant.

Les activités de l'AGEX-ACT PC se résument comme suit :

- Appuyer le CPS dans l'utilisation des cahiers d'inscription, la sélection, le classement et l'établissement de la liste des bénéficiaires.
- Vérifier l'exhaustivité des informations enregistrées dans les cahiers d'inscription ;
- S'assurer qu'il n'y a pas de doublons de ménages.
- S'assurer que le travailleur et le remplaçant soient des membres de la famille nucléaire et non pas un membre élargi. Donc, le travailleur et le remplaçant devraient avoir un lien direct avec le chef de ménage (lui-même ou son conjoint ou son enfant > 18ans).

- Avant la validation communautaire, **effectuer une vérification des informations des ménages** sur la base d'un échantillonnage (en général 10% à 20%) par des visites à domicile. Les marges d'erreur par rapport aux résultats de la vérification sont :
 - o <4% = liste acceptée
 - o >4% à <8% = approfondissement de l'échantillonnage (ajout de 5% de vérification supplémentaire) pour s'assurer que cette marge d'erreur ne soit pas exponentielle.
 - o >8% = la liste des bénéficiaires identifiée est refusée et l'étape d'identification doit être refaite tout en essayant de comprendre les raisons pour lesquelles il y a eu autant d'erreurs.
- Assurer avec le CPS la réalisation de la validation communautaire de la liste définitive des 150 ménages bénéficiaires sélectionnés et son affichage.
- Sur la base de la liste des ménages sélectionnés, appuyer le comité de protection sociale dans l'établissement de la liste des participants aux travaux HIMO ACT PC et de leur remplaçant ainsi que la liste des bénéficiaires inaptes au travail selon les critères définis par les Manuels de Procédures du FID.
- Les rémunérations ACT PC peuvent être perçus ou bien par le travailleur titulaire ou bien le remplaçant à chaque paiement.

a) Critères de sélection des ménages :

- L'approche utilisée est le ciblage communautaire.
- La définition d'un ménage est à bien expliquer aux membres de la communauté
- Dans le cas d'ACT post catastrophe, les bénéficiaires sont les ménages sinistrés/victimes et pauvres. Les ménages sinistrés sont ceux:
 - o Dont les maisons d'habitation ont été entièrement ou partiellement détruites ;
 - o Coupés ou isolés du reste de la commune ou du Fokontany ;
 - o Dont les cultures ont été détruites entièrement ou partiellement ;
 - o Dont les stocks de vivres sont déclarés perdus ou avariés et non comestibles ;
 - o Dont divers actifs (bétails, petit élevage, petits commerces...) sont anéantis par la catastrophe.

Pour faire la sélection des bénéficiaires, le comité de protection sociale procède comme ci-après et dans l'ordre :

1. Sélection des ménages dirigés par une femme seule et ayant des enfants et des personnes âgées à sa charge dans ce ménage,
2. Sélection des ménages n'ayant pas de force de travail (personnes âgées, personnes handicapées) et avec ou non des enfants à charge,
3. Sélection des ménages selon le nombre d'enfants en bas-âge (moins de 5 ans), qui sont atteints de malnutrition aigue
4. Sélection des ménages selon la taille.

La priorisation s'arrête lorsque le nombre de bénéficiaires prévus est atteint.

Ensuite, établir la liste des ménages priorisés.

b) Validation communautaire de la liste définitive des bénéficiaires :

- Le déroulement de la validation communautaire sera assuré par l'AGEX-ACT PC. Elle sera effectuée après l'opération de vérification. La validation communautaire se fera en AG de la communauté.
- La liste finale des bénéficiaires (cf. canevas) comprendra les informations suivantes: un numéro d'identifiant pour chaque bénéficiaire, le nom, le prénom, le genre, l'âge ou la date de naissance, le statut dans le ménage (chef de ménage et récepteur), etc.
- La liste des bénéficiaires validée devrait être affichée au niveau du fokontany.
- Prévoir une liste d'attente (de 20 ménages par ACT) à valider qui sera nécessaire en cas de remplacement des ménages qui désistent.

- L'AGEX-ACT PC appuiera le CPS dans l'enregistrement des plaintes et leur traitement au niveau local. L'AGEX transférera au FID les plaintes non résolues localement ou dont la résolution relève de la compétence du FID. Doter le CPS de fiches de plaintes et d'un cahier d'enregistrement et de suivi des plaintes.
- Saisir dans un canevas en Excel les informations sur les ménages contenus dans les livres d'inscription.
- Saisir dans un canevas en Excel les listes des ménages bénéficiaires validés.

3) Préparation et organisation des bénéficiaires pour les travaux ACT PC

- Constituer les équipes de travail, identifier et désigner les chefs d'équipe en concertation avec le CPS. Une équipe est constituée de 20 travailleurs au maximum, et regrouper aussi tous les inaptes en une seule équipe.
- Saisir dans un canevas en Excel les listes des travailleurs par équipe.
- Collecte de spécimen de signatures ou empreintes, identification des ménages inaptes. Le remplaçant devrait être aussi un membre du ménage.
- Assurer l'affichage public des informations importantes sur le microprojet tel le montant du microprojet, les principaux travaux à faire, le nombre de travailleurs, la durée des travaux, les horaires, ...

4) Envoi au FID de la liste des bénéficiaires et des membres du CPS

Rappel: Le paiement des bénéficiaires et du CPS sera assuré par une agence payeur, utilisera la plateforme PGP du FID et se fera selon les présences réelles des ménages.

De ce fait,

- Pour le 1^{er} paiement: l'AGEX devrait livrer au FID la liste des bénéficiaires et les membres du CPS, AU PLUS TARD le 3^{ème} jour de travaux.
- Afin de terminer les travaux au mieux, les ménages absents pendant les 5 premiers jours seront à remplacer à partir du 6^{ème} jour. Le remplacement respectera le classement des ménages dans la liste d'attente validée.
- Pour le 2^e paiement : toute mise à jour apportée à la liste des bénéficiaires (travailleurs et inaptes) devrait être présentée au FID AU PLUS TARD le 8^{ème} jour de travaux.
- L'AGEX devrait livrer journalièrement les états de présence au FID :
 - o Soit en version physique ou via mail (scannée) pour être saisies dans le MIS.
 - o Soit via synchronisation au serveur du FID à partir d'une application de saisie des présences sur tablette.
- L'AGEX tiendra compte que Le Récepteur dans la PGP sera le titulaire.

5) Encadrement des travailleurs et supervision des travaux et supervision des paiements

- a) Les activités à réaliser sont définies dans le Mémoire de Préparation de Projets (MPP) de chaque site ACT PC
- b) Acquisition des petits matériels, outillages et matériels de Sauvegarde Environnementale et Sociale (SES) y compris les EPI (Equipements de Protection Individuelle)
 - Acquérir tous les matériels nécessaires décrits dans les MPP (Manuel de Préparation de Projet) fournis par le FID conformément aux procédures de passation de marchés du FID à savoir consultation d'au moins trois fournisseurs et achat auprès du moins-disant pour un montant prédéfini.
 - Veiller à ce que les outillages soient conformes aux prescriptions du FID et de bonne qualité.

- Acheminer sur les sites des micro-projets les matériels et outillages, matériels SES, ... Un procès-verbal de réception sera établi et signé par le président du CPS. Ce procès-verbal sera annexé au rapport de l'AGEX ACT PC.
- A la fin des travaux, distribuer aux bénéficiaires tous les petits matériels et outillages acquis (par loterie). Un procès-verbal de restitution et de distribution est établi à cet effet et un exemplaire sera annexé au rapport final.

c) Formation/sensibilisation des bénéficiaires

Des mesures d'accompagnement seront fournies aux bénéficiaires (travailleurs et inaptes) à travers des séances de formation incluses dans la durée des travaux ACT PC. Les bénéficiaires ne travaillent pas pendant ces formations mais seront payés.

Les séances de formation/sensibilisation seront rapportées en détail dans les rapports de l'AGEX-ACT PC.

Les thématiques à traiter sont :

- La lutte contre la VBG;
- La lutte contre la propagation du coronavirus ;
- La prévention contre le VIH/SIDA ;
- La protection et de préservation de l'environnement (feux de brousse, aires protégées, gestion de déchets ménagers ou urbains, hygiène, ...) suivi de discussion ;
- La nutrition.

d) Exécution des microprojets

- Faire l'état des présences journalières des travailleurs (appels et contre-appels, signature des fiches de présence par les travailleurs). Suivant instruction du FID, cette tâche se fera :
 - Par saisie manuelle (états de présence manuels) : pendant les 10 premiers jours.
 - Par saisie numérique sur tablette au moyen d'une application "saisie des présences" : à partir du 11^e jour de travail. Chaque ménage bénéficiaire et membre du CPS seront dotés d'une carte QR CODE imprimée et plastifiée par l'AGEX (fonds confiés).
- Superviser, suivre et contrôler journalièrement l'avancement technique des microprojets conformément au Mémoire de Préparation de Microprojet (MPP) et au planning ; la durée d'une journée de travail est de 5 heures y compris le temps de pause.
- Demander la réception des travaux : à la fin des travaux, l'AGEX-ACT PC demande par écrit la réception du microprojet au FID et à la communauté. Un procès-verbal de réception des travaux doit être dressé et signé par les parties présentes à la réception et annexé au rapport final.
- Respecter les consignes transmises par le FID pendant les séances de prise en main de l'AGEX-ACT PC au bureau, et des bénéficiaires sur le terrain.
- Tenir à jour le journal de chantier.
- Mettre en œuvre les clauses environnementales et sociales relatives aux ACT PC stipulées dans la fiche environnementale et conformément au MDPE telles que, la mise en place d'une garderie, le port du kit complet d'EPI, la mise à disposition de la boîte à pharmacie, l'établissement d'un système de sécurité routière (cas ville), du savon et de l'eau potable, la gestion des déchets, l'application des mesures sanitaires telles que le Respect des gestes barrières:(i) Distanciation sociale de 1 m (Organisation du chantier par équipe)(ii) Port obligatoire de masque, (iii) Dispositif de lavage des mains, (iv) Désinfection systématique des gardereries, Cas reboisements: choix de terrains en friche et

terrains mis à disposition, utilisation des espèces non envahissantes, élaboration du plan de gestion et d'exploitation des sites reboisés (PAG), établissement de contrats fonciers, utilisation des pots biodégradables dans la mesure du possible.

- Prendre les coordonnées GPS des micro-projets.
- e) Supervision des paiements des bénéficiaires
 - Préparer le lieu de paiement
 - Organiser les bénéficiaires particulièrement le respect de l'aspect genre et de plage horaire (pour éviter une affluence) en distribuant des tickets de paiement mentionnant le nom du récepteur et l'heure de paiement
 - Distribuer les QR CODE paiement aux bénéficiaires
 - Appuyer les CPS dans la collecte des plaintes liées au paiement
 - Mettre en œuvre les clauses environnementales et sociales relatives aux ACT PC stipulées dans la fiche environnementale et conformément au MDPE

VI- Autres obligations de l'AGEX

- Ouvrir un compte bancaire spécifique au micro-projet : l'AGEX-ACT PC doit avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir exclusivement les fonds destinés à financer les microprojets du FID ;
- Editer le contrat entre le FID et l'AGEX-ACT PC en trois exemplaires originaux (dans le cas où c'est prescrit dans le contrat) ;
- Démarrer les travaux au plus tard 10 jours après réception de l'ordre de service ;
- Prendre des photos du micro-projet sur des mêmes points clés avant, pendant et après le projet ainsi que la réalisation des différentes étapes (AG, constitution des équipes,.....);
- Tenir à jour les livres de caisse et de banque retraçant l'utilisation des financements confiés par le FID pour la mise en œuvre de l'activité ACT PC ;
- Etablir et soumettre au FID les rapports demandés dans les délais prévus ;
- Conserver les documents du micro-projet ACT PC : l'AGEX-ACT PC doit conserver une copie de tous les documents comptables et des pièces justificatives d'achat de matériels et outillages et de paiement pendant au moins cinq (05) ans ;
- Rapporter le déroulement et les thèmes des séances renforcement des capacités réalisées avec tout autre intervenant ;
- Assister aux audiences publiques effectuées par le FID sur l'activité ACT PC.
- Remplir les canevas de suivi SES mensuellement

VII- Durée des prestations

A titre indicatif, la durée des prestations par ACT PC est comme suit :

DESIGNATION	DUREE (HJ)	OBSERVATIONS
Info sensibilisation sur le projet	1	
Appui au ciblage des bénéficiaires	4	Par fokontany
Préparation et organisation des travaux	2	Par ACT PC
Encadrement et supervision des travaux	20	Minimum Par ACT PC
Supervision des Paiements des bénéficiaires	2	Par ACT PC
Edition rapports	3	
TOTAL	32	

Le déblocage des fonds est stipulé dans le contrat.

VIII- Profil de l'AGEX

L'AGEX devrait être une **Association ou ONG ou Consortium d'Associations** légalement constitué :

- Légalement constitué(e) au moins trois ans : possédant les documents d'enregistrement de l'Association, la carte fiscale à jour et la carte Statistique à jour ;
- Ayant au minimum deux expériences dans le domaine d'encadrement des activités « Argent Contre Travail » ou « Vivre Contre Travail » au moins pendant les 3 dernières années avec les références des marchés
- Ayant au minimum deux expériences dans le domaine d'encadrement de bénéficiaires, d'appuis socio-organisationnels et de mobilisation sociale des communautés au moins pendant les 3 dernières années, avec les références des marchés.

IX- Personnel de l'AGEX

a) Personnel

L'AGEX doit affecter :

- Un chef de mission pour l'ensemble des ACT PC à sa charge,
- Un superviseur socio-organisateur pour 4 ACT PC,
- Un chef de chantier par ACT PC. Le chef de chantier est permanent sur le site du micro projet ACT PC.

Tout changement de personnel doit être préalablement approuvé par le FID.

Le chef de mission assure la bonne gestion du contrat et est garant de l'atteinte des objectifs.

Le superviseur socio organisateur assure toutes les tâches socio-organisationnelles de la mission, le suivi et le contrôle de l'exécution du microprojet, la vérification des états de présence, le paiement des rémunérations des travailleurs et des inaptés conformément au contrat avec le FID et la formation/sensibilisation des bénéficiaires.

Le chef de chantier a pour tâches principales de :

- Faire le pointage des présences des travailleurs : faire l'appel et le contre-appel ;
- Faire remplir et signer les fiches de présence journalières par les travailleurs présents ;
- Enregistrer via "QRCODE présence" sur tablette les présences des bénéficiaires et les membres du CPS;
- Vérifier et contrôler les matériels et outillages ;
- Organiser les travaux (répartition des équipes, répartitions des tâches, ...)
- Assurer la tenue du journal de chantier ;
- Contrôler et assurer la qualité de l'exécution des travaux ;
- Assurer le respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale requises.

b) Qualifications minimales

Les qualifications minimales requises sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que l'AGEX doit présenter les curricula vitae datés et signés par les personnes proposées.

Poste	Qualifications minimales
Chef de mission	Bac + 4 avec des expériences en gestion de contrat, en développement local Ayant au moins deux expériences en tant que chef de mission dans des missions d'accompagnement et d'encadrement de bénéficiaires
Superviseur Socio organisateur	Bac + 3 en BTP, Génie civil, agriculture, environnement, gestion, économie, sociologie, Ayant au moins deux expériences en développement local, mobilisation sociale et formation
Chef de chantier	Bac technique BTP, génie civil, hydraulique avec au moins une expérience en conduite de chantier ACT ou VCT Ou Bac en enseignement général avec au moins trois expériences en conduite de chantier ACT ou VCT

X- Durée prévisionnelle des prestations

La prestation du Consultant **s'étalera approximativement du 22 juillet 2022 au 15 septembre 2022**. La durée prévisionnelle, à titre indicatif, des prestations de l'AGEX est de **1,5** mois par activité ACT.

XI- Livrables

L'AGEX-ACT PC présente deux rapports relatifs à l'encadrement de l'activité ACT PC suivant des canevas mis à disposition à l'AGEX-ACT PC par le FID :

- Un rapport de démarrage incluant entre autres le planning d'intervention réactualisé, la méthodologie de traitement des problèmes liés au paiement des bénéficiaires, le plan de formation des bénéficiaires, au plus tard DEUX jours après réception de l'ordre de service de commencement des prestations.
- Un rapport intermédiaire en version papier sera livré quand plus de 50 % des dépenses relatives au premier acompte sont consommées.
- Un rapport final en version papier et électronique qui rapporte l'accomplissement de la mission. Le rapport final doit être reçu par le FID au plus tard CINQ jours après la réception des travaux.

Les rapports intermédiaire et final doivent comporter :

- Les indicateurs suivants : nombre de personnes bénéficiaires, nombre de femmes bénéficiaires, nombre d'Hommes-Jours créés, montant total des rémunérations payées. En outre, les indicateurs relatifs au micro-projet doivent être mentionnés (ex. mètre-linéaire de canal curé ou réhabilité, nombre d'hectare reboisé, mètre carré de surface assainie, mètre cube de terre dégagée après un éboulement, mètre cube de déblai, etc.),
- Des photos prises aux mêmes endroits clés avant, pendant et après le projet,
- Le récapitulatif de l'utilisation des fonds du financement, un état récapitulatif sur l'achat des petits matériels et équipements, les fiches de présence, spécimen de signatures
- Le rapport de formation/sensibilisation, les journaux de chantiers, les PV de réception des matériels par les CPS et PV de remise des matériels aux bénéficiaires à la fin des travaux, l'état élargé de la distribution des Equipements de Protection Individuels (EPI), les PV de réception des travaux,
- Les recommandations pour améliorer la mise en œuvre,
- Les canevas de suivi SES en version Excel remplis.